



Memento

TOUT SAVOIR SUR LA RENTRÉE



RENTRÉE SCOLAIRE
2026/27



Olivier
NOGUES

Maire de
Villeneuve-lès-Maguelone



Virginie
MARTOS-FERRARA

Maire de
Villeneuve-lès-Maguelone

Chers parents, Chères familles,

Cette rentrée scolaire a pour nous une saveur toute particulière.

Fraîchement élus, nous sommes très heureux et honorés d'être à vos côtés pour accompagner vos enfants tout au long de cette nouvelle année scolaire.

Nous connaissons bien ces jours qui précèdent la rentrée, l'impatience de retrouver les copains, la curiosité de découvrir une nouvelle classe, mais aussi les interrogations et parfois les petites inquiétudes qui accompagnent chaque nouvelle étape. Ces émotions, nous les partageons en tant qu'élus, mais aussi en tant que parents pour beaucoup d'entre nous. Elles nous rappellent combien l'école occupe une place essentielle dans la vie de chaque enfant et de chaque famille.

Dès notre arrivée, nous avons fait du bien-être de chaque enfant notre priorité absolue, quel que soit son âge, son parcours ou l'école qu'il fréquente. Nous avons immédiatement souhaité renforcer l'équité entre nos établissements scolaires.

Avec l'amélioration des conditions d'accueil dans nos écoles maternelles, notamment à travers les projets de climatisation afin que tous les élèves puissent bénéficier d'un confort comparable lors des périodes de fortes chaleurs, mais également par une réflexion approfondie sur les services périscolaires. Notre objectif est de garantir à chaque famille un accès équitable à des services de qualité.

Tout au long de l'année, nous mettrons toute notre énergie pour que chaque enfant puisse grandir, apprendre et s'épanouir dans un environnement serein, sécurisant et stimulant.

Nous savons également pouvoir compter sur l'engagement remarquable des enseignants, des ATSEM, des agents municipaux, des animateurs et de l'ensemble des personnels qui œuvrent chaque jour auprès de vos enfants.

Cette rentrée marque le début d'un nouveau chapitre que nous allons écrire ensemble. Soyez assurés que nous serons pleinement à vos côtés, à votre écoute, avec la volonté sincère d'agir chaque jour pour le bien-être, l'épanouissement et la réussite de tous les enfants de notre commune.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, de belles vacances, une très belle rentrée scolaire, riche en découvertes, en apprentissages et en moments de bonheur partagés.

Bien chaleureusement,



Dominique MASSEIN

Adjointe aux affaires scolaires et à la Petite Enfance

Chères familles,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de responsabilité que j'ai pris mes fonctions d'Adjointe déléguée aux Affaires scolaires. Retrouver ce secteur que je connais bien est pour moi une source de grande satisfaction, de par mon expérience de directrice de l'école Jean-Jacques Rousseau.

L'école est un espace de vie, d'épanouissement et de construction de l'avenir. Elle repose sur l'engagement de nombreux professionnels et partenaires qui, chaque jour, œuvrent avec dévouement au service des enfants : enseignants, ATSEM, personnels de restauration et d'entretien, directeurs et animateurs des accueils de loisirs périscolaires, agents administratifs, représentants des parents d'élèves et élus municipaux. À travers leur travail, ils contribuent tous à offrir aux élèves un cadre sécurisant et bienveillant, favorable à leur réussite et à leur développement, de la petite section au CM2.

Plusieurs actions concrètes seront mises en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire. Nous proposerons tout d'abord des études surveillées dans les deux écoles élémentaires, à raison de deux séances hebdomadaires pour les élèves volontaires. Ce dispositif, attendu par de nombreuses familles, vise à accompagner les enfants dans leur travail personnel tout en favorisant leur autonomie. Pour en assurer la qualité, des recrutements sont actuellement engagés afin de compléter l'investissement des enseignants volontaires.

Nous renforcerons également l'accompagnement des enfants durant le temps de restauration scolaire. La pause méridienne doit être un véritable moment de détente, de socialisation et de récupération au sein de la journée scolaire. Une attention particulière sera portée à l'encadrement des élèves et à la prise en compte de leurs besoins. Parallèlement, un travail est engagé avec les services concernés et notre prestataire afin d'améliorer la qualité des repas proposés.

Afin de garantir la pérennité et le bon fonctionnement des services périscolaires, le prépaiement des inscriptions aux temps d'ALP sera progressivement mis en place. Cette décision répond à une situation financière devenue préoccupante en raison d'impayés importants supportés par la collectivité. Elle permettra également de préserver nos agents, trop souvent confrontés à des situations difficiles lors des démarches de recouvrement.

Par ailleurs, alors que la Métropole a choisi de mettre fin au financement des « Bus du Savoir », essentiels à de nombreux projets pédagogiques, la municipalité a souhaité préserver l'accès à l'activité piscine pour les élèves de Grande Section, CP et CE1. Une convention a ainsi été signée afin de permettre la poursuite de ce dispositif pour l'année scolaire 2026-2027. Cet engagement témoigne de notre volonté de maintenir des activités éducatives de qualité.

Puis une réflexion plus large sera menée sur l'avenir de nos bâtiments scolaires. L'amélioration du confort thermique, la rénovation des locaux vieillissants et la modernisation de nos équipements devront être envisagées.

Parce que l'éducation est l'affaire de tous, nous continuerons à construire ensemble un service public attentif aux besoins des enfants.

Bel été et bonne rentrée !



TOUTES LES INFORMATIONS
villeneuvelesmaguelone.fr





RENTÉE DES CLASSES

Mardi 1^{er} septembre 2026
8h20*



Pas de centre de loisirs ni d'école le lundi 31 août 2026.

Le jour de la rentrée, il n'y aura pas de garderie du matin. Par contre, les services de restauration scolaire, l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) et la garderie du soir seront assurés.

*Attention, pour les élèves de petites sections en écoles maternelles, les horaires de rentrée sont échelonnés. Ils seront annoncés par mail aux familles par les directeurs des établissements scolaires.

Temps scolaire	Matin Ouverture des portes à 8h20 et 11h50 pour les maternelles /12h pour les élémentaires	Heures de classe 8h30 > 12h
	Après-midi Ouverture des portes à 13h50 et 16h20 pour les maternelles/16h30 pour les élémentaires	Heures de classe 14h > 16h30



Contacts - Direction des écoles

- Ecole Primaire F. Dolto :
ce.0342026t@ac-montpellier.fr
- Ecole Maternelle JJ Rousseau :
ce.0340825M@ac-montpellier.fr
- Ecole Élémentaire P. Bouissinet :
ce.0341255E@ac-montpellier.fr



Services périscolaires

Temps périscolaire	Accueil du matin	7h30 > 8h15	
	Accueil du midi (déjeuner + activités)	12h > 14h	
	ALP	Maternelle	16h30 > 17h30
		Élémentaire	16h30 > 17h45
	Accueil du soir	Maternelle	17h30 > 18h30 Départ échelonné
Élémentaire		17h45 > 18h30 Départ échelonné	
Etudes surveillées 2 j/semaine max.	Élémentaire	16h30 > 17h30	

DÉLAI D'INSCRIPTION OU D'ANNULATION

Toutes les inscriptions doivent se faire via le Portail Familles, en respectant les délais.

Inscriptions obligatoires la veille avant 19h

Inscriptions obligatoires
Délai d'inscription ou d'annulation : **72h ouvrées**
Avant 8h pour les repas, pour les ALP et l'accueil du soir.
Réservation et paiement immédiat



Contacts - Périscolaire

Périscolaire Jean-Jacques Rousseau :
06 33 36 95 68

Périscolaire Pierre Bouissinet :
07 76 60 95 45

Périscolaire Françoise Dolto maternelle :
06 33 24 00 91

Périscolaire Françoise Dolto élémentaire :
06 07 54 71 96



Inscriptions

Les inscriptions aux services et activités périscolaires et extrascolaires se feront **à partir du 20 août 2026**, sur le Portail Familles via le site internet de la ville.

Merci de vérifier que votre dossier soit à jour (attestation d'assurance scolaire, vaccins faits dans l'année, informations personnels).

Acceptation du règlement intérieur : celui-ci a été modifié lors de la séance CM du 5 juin 2026.

Aucune inscription ne sera possible sans cette mise à jour.

Le choix des jours d'inscription en « Études », pour l'année scolaire entière, doit être effectué impérativement et au plus tard le **mercredi 9 septembre 2026, pour un démarrage le 14 septembre.**

Attention, chaque enfant peut bénéficier, au maximum, de deux séances d'études surveillées par semaine. Celles-ci sont gratuites.



Services extrascolaires

ALSH
PIERRE
VERDIER

		Arrivée des enfants	Départ des enfants	
Temps extrascolaire Centre de loisirs du mercredi	Matinée	Sans repas	7h30 - 9h / 11h10 - 12h	
		Avec repas	7h30 - 9h / 13h30 - 14h	
	Après-midi	Sans repas	13h30 - 14h / 17h - 18h30	
		Avec repas	11h - 11h30 / 17h - 18h30	
	Journée		7h30 - 9h	17h - 18h30

DÉLAI D'INSCRIPTION
Via le Portail Familles
Réservation et paiement immédiat Délai d'inscription ou d'annulation : 72h ouvrées avant 8h



Contacts extrascolaires

• **3 à 11 ans (ou CM2)**
ALSH Pierre Verdier :
 04 67 27 97 46 /
 06 28 03 52 41

• **12 à 17 ans**
Pôle Jeunes :
 06 17 56 58 24

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire et apportant un panier repas, l'inscription à l'accueil du midi est obligatoire. Le panier repas doit être transporté dans un sac isotherme avec un bloc réfrigérant.

• Durant les vacances scolaires, les inscriptions au Centre de loisirs, maternel et élémentaire, se font uniquement à la journée. **Les inscriptions sont ouvertes 15 jours avant le début des vacances (petites vacances) et un**

mois avant, pour les vacances d'été. Merci de munir vos enfants d'équipements adaptés : sac à dos, gourde, casquette crème solaire, tenues adaptées au programme, casque obligatoire pour les sorties à vélo.



Le Pôle Jeunes, un espace dédié aux 12-17 ans

Pour une adhésion annuelle de 15€, vos enfants pourront profiter d'un large éventail d'activités tout au long de l'année, pendant les vacances scolaires, en soirée, après les cours ou encore le week-end. Cet espace a pour vocation de favoriser les rencontres, les échanges et la découverte de nouveaux intérêts, dans un cadre sécurisé et encadré.

Des activités variées et adaptées :

Nous proposons un programme d'activités diversifié, incluant des sorties culturelles, sportives et ludiques : laser game, paintball, patinoire, théâtre d'improvisation, cinéma... Une participation financière pourra être demandée pour certaines sorties.

Des horaires flexibles :

Conscients des emplois du temps chargés de vos adolescents, les horaires d'ouverture sont flexibles, leur permettant de profiter du Pôle Jeunes en fonction de leurs disponibilités.

Nouveau à la rentrée 2026/2027

Tous les mois, nous rencontrons des difficultés dans le recouvrement des factures périscolaires.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, lors de sa séance du 5 juin 2026, a décidé de mettre en place le prépaiement pour les réservations des repas ainsi que des temps périscolaires du matin et du soir, dès la rentrée scolaire 2026/2027.

Le fonctionnement sera identique à celui des réservations du Centre de Loisirs :

vous réservez, vous validez, vous payez en ligne. Il conviendra donc d'effectuer vos réservations avec sérieux. Nous vous recommandons de les réaliser mensuellement, tout en respectant bien sûr le délai correspondant à la réservation. Soit, 72 heures ouvrées pour l'accueil du midi, l'ALP, l'accueil du soir et l'ALSH et la veille avant 19h00 pour l'accueil du matin.



Modalités pratiques

Nous sommes là pour vous aider !

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Pour réserver ou annuler un repas sur le Portail Familles

: l'inscription doit être effectuée au plus tard 72 heures ouvrées avant la date concernée et avant 8h00. Par exemple, pour une réservation ou une annulation prévue le lundi, la démarche devra être réalisée au plus tard le mercredi avant 8h00.

Pour réserver ou annuler une garderie du matin sur le Portail Familles

: l'inscription doit être effectuée au plus tard la veille de la date concernée et avant 19h00. Par exemple, pour une réservation ou une annulation prévue le lundi, la démarche devra être réalisée au plus tard le dimanche avant 19h00.

Pour réserver ou annuler un ALP et/ou une garderie du soir sur le Portail Familles

: le délai de 72 heures ouvrées reste inchangé, mais l'heure limite est fixée à 8h. Par exemple, pour une réservation ou une annulation le lundi, il faudra faire le nécessaire au plus tard le mercredi, avant 8h dernier délai.

Attention : cette année la réservation ne sera validée que lorsque le paiement aura été effectué et si une confirmation par mail de payfip a été reçue.

Pour toute demande de repas hors délai ou non réservés, une pénalité de 10€ sera appliquée en plus du prix de base. Pour toute demande d'ALP et/ou de garderie du soir hors délai ou non réservée, une pénalité de 5€ sera appliquée en plus du prix de base.

TEMPS EXTRASCOLAIRE

Concernant le Centre de Loisirs, les modalités sont les mêmes que pour une réservation de repas. Ainsi, pour une réservation ou une annulation à l'ALSH du mercredi et des vacances, la famille devra avoir fait la démarche en ligne dans un délai de 72h ouvrées avant la date concernée et avant 8h.

La réservation ne sera validée que lorsque le paiement aura été effectué et si une confirmation par mail de payfip a été reçue

Pour toutes non réservations ou hors délai, une pénalité de 10€ sera appliquée.

A noter : si l'enregistrement est impossible sur le Portail Familles, malgré le respect du délai, cela signifie que nous sommes complets.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Concernant les études surveillées, uniquement pour les élèves d'élémentaire : l'étude se réserve en début d'année scolaire, et ce pour la période allant de septembre à juillet.

Attention : les inscriptions en étude se feront jusqu'au 09 septembre 2026, directement sur le Portail Familles pour un démarrage le 14 septembre 2026.

Possibilité de changement sur demande adressée par mail 15 jours avant les vacances de Noël et de Printemps.

A savoir : En cas de besoin ponctuel du créneau 16h30-17h45, une réservation ne pourra se faire qu'en ALP, l'étude n'est pas réservable ponctuellement.

ABSENCE

En cas d'absences justifiées de votre enfant, un avoir sera alors généré, que vous pourrez utiliser à la prochaine réservation.

Lorsque l'enfant est malade, le repas ne sera décompté que sur présentation d'un certificat médical à transmettre par mail ou à déposer au Pôle Famille. Tout certificat médical transmis 15 jours après l'absence ne sera pas pris en compte.

Lors de sorties scolaires, les parents doivent impérativement anticiper et annuler les repas prévus, via le Portail Familles. En dehors des délais impartis, une demande d'annulation doit être adressée par mail au Pôle Famille ou le repas sera facturé.

En cas d'absence d'un enseignant, lorsque les parents décident de ne pas scolariser leur enfant ce jour-là, le repas commandé sera facturé.

En cas de retard, si aucune personne autorisée ne s'est présentée à 18h30 pour récupérer son enfant, tant dans le temps périscolaire ou l'extrascolaire, le directeur de la structure sera dans l'obligation d'avertir la police municipale et une pénalité de 20€ sera appliquée à la famille.

Au-delà de 19h00, l'enfant sera pris en charge par un agent d'animation et un agent de la police municipale. Les retards supérieurs à 30 minutes feront l'objet d'une pénalité de 40 €. Des retards répétitifs peuvent entraîner la suspension de l'accueil sur décision de la mairie.

TARIFS

Une actualisation des tarifs périscolaires et extrascolaires est effectuée chaque année en début d'année civile. Les familles doivent envoyer par mail à l'adresse :

tap@villeneuvelesmaguelone.fr ou déposer au Pôle famille, aux dates précisées, les documents suivants :

- La dernière attestation de quotient familial de la Caf de l'Hérault (pour les familles percevant des prestations)
- Pour les familles ne percevant pas de prestations de la Caf 34, la photocopie complète (toutes les pages) de l'avis d'imposition en cours du foyer.

En l'absence de justificatif de revenu, le montant maximum sera appliqué. Les documents ne doivent pas être transmis via votre espace personnel.

Le Pôle Famille

Il est le lien direct entre les parents et l'école. Il gère toutes les inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant et de la jeunesse.

Un ordinateur est en libre service dans nos locaux pour vos réservations, vos annulations et vos paiements en ligne sur votre espace personnel.

Contact - Pôle Famille

2 place des Héros - 34750 Villeneuve-lès-Maguelone
Tél : 04 67 69 75 75 tap@villeneuvelesmaguelone.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi et jeudi : 8h30 > 12h / 14h > 17h30

